

## Études clés citées comme source de référence au chapitre 5

### Evaluation of the Role of the Canadian Employment Insurance Program As An Automatic Stabilizer

Auteur : *Vérification et Évaluation, Ressources humaines et Développement des compétences (RHDC)*

**Objectif :** Ce rapport offre une évaluation du rôle de l'assurance-emploi comme mécanisme de stabilisation économique. Étant donné que le régime a fait l'objet d'importants changements depuis la dernière évaluation, les auteurs du document tentent d'évaluer si les propriétés de stabilisation du régime ont subi des modifications marquées. La stabilisation concerne la mesure dans laquelle le régime amortit les mouvements de récession ou de reprise économique sans apporter aucune modification que ce soit sur le plan politique. Si l'on présume que les paramètres du régime demeurent inchangés, les prestations augmenteront ou diminueront automatiquement en cas de hausse ou de baisse du chômage.

**Méthodologie :** Les conclusions empiriques énoncées dans cette étude sont tirées d'exercices de simulation menés selon deux différents modèles macroéconomiques de l'économie canadienne :

- le modèle FOCUS (Forecasting and User Simulation) de l'économie canadienne, élaboré et tenu par l'université de Toronto;
- le modèle GI (Global Insight, anciennement connu sous le nom de modèle WEFA) de l'économie canadienne.

**Principales constatations :** Les résultats des modèles indiquent que le régime d'assurance-emploi est un important mécanisme de stabilisation automatique de l'économie canadienne. Le régime atténue l'incidence des

ralentissements économiques, particulièrement par le biais des prestations versées aux chômeurs. Ce mécanisme de stabilisation a réduit l'incidence de la récession dans une proportion de 10 à 16 % en termes de produit intérieur brut. Cette donnée est quelque peu inférieure aux résultats précédents compte tenu de la mondialisation accrue.

**Fiabilité :** On a mené deux études distinctes pour augmenter la confiance dans les résultats. Des études antérieures sur les répercussions de l'assurance-emploi lors de récessions précédentes faisaient état d'un effet de stabilisation similaire, voire plus grand.

**Disponibilité :** Le rapport sera pris en compte dans l'évaluation sommative.

### To What Extent is Household Spending Reduced as a Result of Unemployment?

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Ce rapport offre un examen des répercussions à long terme du chômage sur la capacité d'un ménage à maintenir son niveau de dépenses.

**Méthodologie :** Les auteurs utilisent des données de l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE) afin d'examiner les schémas de consommation des ménages un an après la fin d'un emploi. Ils comparent les données des quatre trimestres précédant la réforme de l'assurance-emploi (du troisième trimestre de 1995 au deuxième trimestre de 1996) aux données des quatre trimestres qui ont suivi la réforme (du premier au quatrième trimestre de 1997). Il y a également eu examen des modifications dans les dépenses entre le troisième trimestre de 2000 et le deuxième trimestre de 2002.

**Principales constatations :** L'analyse indique qu'une faible proportion (environ 12 %) des personnes ayant perdu leur emploi ont diminué leurs dépenses de ménage au bout d'un an. Toutefois, pour ce groupe, la diminution représentait en moyenne à peu près 24 % du revenu mensuel du ménage. Ce montant varie quelque peu parmi les divers types de ménages, alors que ceux qui jouissent d'un seul revenu sont plus susceptibles de connaître une diminution des dépenses. Les parents célibataires vivant seuls connaissent la plus grande baisse des dépenses un an après avoir perdu leur emploi (31,1 %). De très longues périodes de chômage sont également liées aux baisses de consommation.

**Fiabilité :** Un universitaire a examiné une version antérieure de cette étude.

**Disponibilité :** Ce document est produit de manière continue. Il sera diffusé une fois l'analyse menée à terme.

### **Employment Insurance and Geographic Mobility: Evidence from the SLID**

Auteurs : *Rick Audas et James Ted McDonald, Société de recherche sociale appliquée*

**Objectif :** Cette étude examine le rapport entre le régime d'assurance-emploi et la mobilité géographique.

**Méthodologie :** L'étude est un examen du rapport entre l'assurance-emploi et la migration au moyen de données longitudinales issues de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu pour la période allant de 1993 à 1999. Le concept de mobilité géographique englobe la mobilité interprovinciale et intraprovinciale, et tient compte de l'incidence des prestations d'assurance-emploi que reçoit ou peut recevoir une personne sur les décisions prises en matière de mobilité.

**Principales constatations :** Selon la conclusion générale de l'étude, le rapport entre l'assurance-emploi et la migration est complexe et dépend beaucoup du degré de participation d'une personne à la vie active. Bien qu'on n'ait trouvé aucune preuve valable d'un rapport direct entre les paramètres du régime d'assurance-emploi et la mobilité géographique, il existe néanmoins certaines indications d'une relation indirecte pour certains travailleurs. Dans le cas des personnes ayant travaillé durant une période se situant entre 20 et 49 semaines durant l'année précédant un déménagement possible, les résultats indiquent que le fait même de toucher des prestations entrave la mobilité géographique, bien que la situation n'ait pas d'incidence sur les gens ayant travaillé plus de 49 semaines ou moins de 20 semaines. Selon l'étude, les gens ayant travaillé moins de 20 semaines lors de l'année précédente étaient plus enclins à quitter une région où le taux de chômage local était élevé, mais ce scénario semble vrai uniquement pour la période de 1997 à 1999.

**Fiabilité :** Des universitaires ont examiné l'étude.

**Disponibilité :** Cette étude a été publiée par la Société de recherche sociale appliquée et figure sur son site Web à l'adresse <http://www.srdc.org>.

### **EI Reform and Community Mobility**

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Cette étude vise à déterminer si les taux de migration se sont modifiés durant la réforme de l'assurance-emploi. On s'attendait à une hausse de ces taux dans la foulée immédiate de la réforme, là où les collectivités éprouvaient des difficultés d'adaptation à celle-ci.

**Méthodologie :** Les auteurs de l'étude utilisent des extraits de la base de données de l'assurance-emploi pour la période allant de 1995 à 2002. Ces extraits s'appliquent à tout l'échantillon de manière à offrir une perspective complète de la mobilité au sein de chacune des collectivités.

**Principales constatations :** Les résultats indiquent que la mobilité entre les collectivités était plutôt constante durant la période de 1995 à 2002, alors que jusqu'à 30 % des prestataires ont changé de collectivité entre deux demandes de prestations d'assurance-emploi. Par conséquent, peu d'indices nous donnent à penser que la réforme de l'assurance-emploi a eu une incidence soudaine sur la mobilité dans n'importe laquelle des 14 collectivités étudiées. Ce pourrait être une indication selon laquelle l'adaptation à la réforme s'est faite sans difficulté importante à l'échelon communautaire. En outre, les grandes zones métropolitaines du centre du Canada tendent à afficher un taux de mobilité supérieur à celui des petites collectivités du Canada atlantique.

**Fiabilité :** Un universitaire a examiné une version antérieure de l'étude.

**Disponibilité :** Cette étude sera diffusée une fois l'analyse menée à terme.

### **El Reform and Rural Communities**

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Dans le cadre des efforts visant à comprendre l'effet de l'assurance-emploi sur les collectivités, cette étude concerne les répercussions de l'assurance-emploi sur les collectivités rurales.

**Méthodologie :** Ce document met à profit l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE) et des renseignements de la base de données sur l'assurance-emploi afin de comparer le recours

au régime dans les secteurs urbains et ruraux. On y décrit d'abord les caractéristiques des gens qui vivent dans les secteurs ruraux, en mettant les résultats en parallèle avec tout changement possible dans ces caractéristiques en raison de la réforme de l'assurance-emploi.

**Principales constatations :** Selon l'étude, environ 25 % de tous ceux qui ont quitté leur emploi vivaient dans des collectivités rurales. Toutefois, ce taux est bien plus élevé au Canada atlantique. Dans la même veine, le pourcentage de travailleurs ruraux varie par secteur de travail. À titre d'exemple, 58 % des gens qui ont quitté leur emploi dans les industries primaires vivent dans les secteurs ruraux.

L'étude indique que la réforme de l'assurance-emploi n'a pas eu de répercussions différentes selon que les clients vivaient dans un secteur rural ou urbain. De façon plus particulière, la réforme a eu une incidence nulle sur la durée moyenne du droit aux prestations d'assurance-emploi. Dans les régions rurales, cette situation est vraisemblablement attribuable aux répercussions conflictuelles s'annulant les unes les autres : l'importance des travailleurs saisonniers (qui travaillent de longues heures) dans les secteurs ruraux aurait entraîné une augmentation de la durée d'admissibilité en vertu du système fondé sur les heures, mais la diminution du nombre maximal de semaines admissibles de 50 à 45 a eu des répercussions plus fortes sur les secteurs ruraux puisque les taux de chômage risquent d'y être plus élevés.

**Fiabilité :** Un universitaire a révisé la version 2001 de ce rapport. Les auteurs y confirment la recherche exposée dans plusieurs autres études d'évaluation qui font état d'une faible incidence de la réforme en termes d'admissibilité globale à l'assurance-emploi ou au chapitre de la durée du droit à des prestations.

**Disponibilité :** Ce rapport sera diffusé une fois l'analyse menée à terme.

### **Community Size and the Variation in EI Usage by Industry, Education Level and Family Composition**

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Cette étude offre un examen de la variation dans l'utilisation de l'assurance-emploi par taille de la collectivité ainsi que du rapport avec le secteur industriel, le niveau de scolarité et la composition de la famille. On y examine également les répercussions initiales de la réforme de l'assurance-emploi de 1996 sur les collectivités de différentes tailles.

**Méthodologie :** L'étude met à profit de l'information issue de l'Enquête annuelle sur les finances des consommateurs (EFC) de Statistique Canada pour la période de référence allant de 1990 à 1997.

**Principales constatations :** Les résultats indiquent que l'utilisation de l'assurance-emploi était plus marquée dans les collectivités rurales et les petites collectivités urbaines et moins marquée dans les zones urbaines de plus de 500 000 personnes. Le recours au régime dans les secteurs ruraux croissait par rapport au recours qu'on en faisait dans toutes les autres collectivités. Il n'existait aucune différence importante dans la façon dont la réforme de l'assurance-emploi a agi au départ sur les collectivités touchées de différentes tailles.

Les taux de droit aux prestations ont considérablement varié par industrie, mais il n'y a eu qu'une variation minimale dans ces taux sous l'angle de la composition familiale. Les taux de droit aux prestations étaient plus élevés pour les personnes ayant un faible niveau de scolarité.

**Fiabilité :** Un universitaire a examiné la version de l'étude réalisée l'année dernière.

**Disponibilité :** Cette étude sera diffusée une fois l'analyse menée à terme.

### **EI Coverage of the Employed Population : A Simulation Exercise**

Auteurs : *Constantine Kapsalis et Pierre Tourigny, Data Probe Economic Consulting Inc. et RHDC*

**Objectif :** Le rapport vise à fournir une évaluation, au moyen de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), de la proportion des travailleurs qui auraient droit à des prestations s'ils devaient perdre leur emploi ou le quitter pour un motif raisonnable.

**Méthodologie :** L'EDTR est une enquête longitudinale menée par Statistique Canada qui fait le suivi de certaines personnes pendant six années consécutives. À tous les trois ans, un nouveau panel s'ajoute à l'enquête. L'EDTR fournit de l'information sur les gens et leurs emplois, y compris l'activité quotidienne sur le marché du travail, les caractéristiques de chaque emploi occupé durant une année, de même que les caractéristiques personnelles/familiales/ménagères.

On mesure la couverture de la population au moyen de l'EDTR à partir d'un scénario simulé de la population active.

**Principales constatations :** En décembre 2001, une proportion de 88,1% des travailleurs auraient eu droit à des prestations régulières d'assurance-emploi s'ils avaient perdu leur emploi à la fin du mois. L'admissibilité était uniforme dans tout le pays, avec des taux de couverture de la population allant de 86,5 % dans les Prairies à 89,1 % au Québec. Le tableau ci-dessous fournit des résultats plus détaillés.

## Annexe 5 – Études clés citées comme source de référence au chapitre 5

**Scénario d'admissibilité<sup>(1)</sup> simulé à l'assurance-emploi et exprimé en proportion des personnes travaillant en décembre, avec un travail salarié dans les 12 mois précédents. Tableau établi à partir des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) menée auprès de divers groupes en décembre 2000 et décembre 2001**

	Décembre 2000 (%)	Décembre 2001 (%)
<b>Total de la population active occupée</b>	87,6	88,1
<b>Sexe</b>		
Femmes	84,3	85,2
Hommes	90,6	90,8
<b>Âge et sexe</b>		
Jeunes employés (de 15 à 24 ans)	63,7	64,8
Femmes adultes employées (de 25 à 69 ans)	89,4	89,9
Hommes adultes employés (de 25 à 69 ans)	94,9	95,2
<b>Région</b>		
Atlantique	89,3	88,4
Québec	87,9	89,1
Ontario	87,3	88,2
Prairies	86,3	86,5
Colombie-Britannique	88,6	87,8
<b>Situation de l'emploi à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois</b>		
Personnes employées ayant travaillé à temps partiel seulement au cours des 12 derniers mois	50,8	52,3
Personnes employées ayant travaillé à temps plein seulement au cours des 12 derniers mois	95,5	96,0
Personnes employées ayant travaillé à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois	83,9	81,7
<b>Situation de l'emploi à temps plein et partiel par sexe au cours des 12 derniers mois</b>		
Personnes employées ayant travaillé à temps plein seulement au cours des 12 derniers mois		
Femmes	95,0	95,6
Hommes	95,8	96,2
Personnes employées ayant travaillé à temps partiel seulement au cours des 12 derniers mois		
Femmes	54,7	56,8
Hommes	40,6	40,5
Personnes employées ayant travaillé à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois		
Femmes	84,1	81,9
Hommes	83,6	81,3

(1) *Scénario simulé* : Des personnes (travailleurs salariés et autonomes) ayant un emploi en décembre 2001, avec un travail salarié au cours des 12 derniers mois, sont toutes mises à pied à la fin du mois. Le segment longitudinal de l'EDTR est utilisé pour calculer l'emploi assurable en vertu de l'assurance-emploi. Les règles en vigueur en décembre servent à calculer l'admissibilité aux prestations régulières en vertu de l'assurance-emploi.

**Fiabilité :** À un niveau de confiance de 95 % (19 fois sur 20), la couverture de 88,1 % est précise avec une marge d'erreur de plus ou moins 0,7 point de pourcentage. Seules les estimations jugées fiables selon les directives de Statistique Canada concernant un coefficient de variation inférieur à 16,5 % sont utilisées et intégrées dans le rapport. En outre, le résultat de 88 % s'est révélé remarquablement stable au fil du temps, ce qui raffermirait la fiabilité des estimations.

**Disponibilité :** Ce rapport est en cours de révision par des homologues et sera publié sous peu.

### **Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi (ECPAE)**

Auteur : *Statistique Canada*

**Objectif :** L'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi (ECPAE) vise à fournir de l'information sur les chômeurs, qu'ils soient admissibles ou non à des prestations d'assurance-emploi.

**Méthodologie :** L'ECPAE est une enquête annuelle qui complète l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Elle recense les personnes que le régime d'assurance-emploi vise à couvrir (celles qui sont éventuellement admissibles) et celles qui ont travaillé durant un nombre d'heures suffisant pour être admissibles à des prestations du régime d'assurance-emploi.

**Principales constatations :** En 2002, une proportion de 83,9 % des chômeurs qui ont perdu ou quitté leur emploi avec raison valable au cours des 12 derniers mois étaient potentiellement admissibles à des prestations d'assurance-emploi, et 59,2 % touchaient des prestations au moment de la semaine de référence de l'enquête. Le tableau ci-dessous fournit des résultats plus détaillés.

**Admissibilité aux prestations d'assurance-emploi  
Enquête sur la couverture de la population  
par l'assurance-emploi (ECPAE) de 2002**

	<b>Taux d'admissibilité de la population cible <sup>(1)</sup> (%)</b>	<b>Proportion de prestataires de la population cible <sup>(1)</sup> (%)</b>
<b>Total de la population en chômage</b>	83,9	59,2
<b>Sexe</b>		
Femmes	82,2	59,5
Hommes	85,0	58,8
<b>Âge et sexe</b>		
Jeunes chômeurs (de 15 à 24 ans)	55,5	30,2
Femmes adultes en chômage (de 25 ans et plus)	88,2	66,5
Hommes adultes en chômage (de 25 ans et plus)	94,6	65,4
<b>Région</b>		
Atlantique	89,5	72,8
Québec	89,3	70,4
Ontario	79,2	48,0
Prairies	83,3	49,6
Colombie-Britannique	78,8	56,2
<b>Situation de l'emploi à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois</b>		
Chômeurs ayant travaillé à temps partiel seulement au cours des 12 derniers mois	39,2	N.D.
Chômeurs ayant travaillé à temps plein seulement au cours des 12 derniers mois	91,7	N.D.
Chômeurs ayant travaillé à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois	82,3	N.D.
<b>Schémas de travail liés au dernier emploi</b>		
Permanent		
Temps plein	95,5	63,1
Temps partiel	59,1	40,4
Non permanent		
Saisonnier	79,2	60,1
Autres emplois atypiques	77,1	59,7
<b>Statut d'immigrant</b>		
Canadiens de souche	83,1	59,1
Immigrants	87,8	59,7

(1) La population cible de l'assurance-emploi est composée de personnes qui ont perdu ou quitté un emploi avec un motif valable, en vertu des règles actuelles de l'assurance-emploi au cours des 12 derniers mois. Elle comprend toutes les personnes qui ont effectué un certain travail au cours des 12 derniers mois et qui ne sont pas des travailleurs autonomes, et n'ont pas quitté leur emploi pour aller à l'école ou pour une raison considérée invalide conformément aux règles actuelles de l'assurance-emploi.

N.D. = non disponible

**Fiabilité :** À un niveau de confiance de 95 % (19 fois sur 20), la couverture de 83,9 % est précise avec une marge d'erreur de plus ou moins 2,2 points de pourcentage. Seules les estimations jugées fiables selon les directives de Statistique Canada concernant un coefficient de variation inférieur à 16,5 % sont utilisées et intégrées dans le rapport.

**Disponibilité :** On peut consulter les résultats de l'ACPAE de 2002 sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/040114/q040114b.htm>.

### **EI Reform and New Entrants/Re-Entrants (NEREs) to the Labour Market**

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Cette étude offre un examen de l'incidence de la norme d'admissibilité pour les personnes qui entrent pour la première fois sur le marché du travail et celles qui réintègrent ce marché. Une attention particulière est accordée aux répercussions sur les femmes et sur celles qui ont eu un enfant au cours des deux dernières années. On y examine également les récentes modifications engendrées par la révision de la définition que propose le projet de loi C-2 en ce qui concerne les nouveaux venus et les personnes qui réintègrent le marché du travail.

**Méthodologie :** L'étude utilise des données de l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE) et des données administratives de l'assurance-emploi. Les auteurs comparent les données des quatre trimestres précédant la réforme de l'assurance-emploi (du troisième trimestre de 1995 au deuxième trimestre de 1996) aux données des quatre trimestres qui ont suivi la réforme (du premier au quatrième trimestre de 1997). Ils utilisent un autre échantillon d'octobre 2000 à juin 2002 pour analyser les

répercussions du projet de loi C-2 sur la population des nouveaux venus et des personnes qui réintègrent le marché du travail.

**Principales constatations :** Selon l'étude, les non-prestataires étaient plus susceptibles, dans une proportion de 17 % d'être des nouveaux venus ou des personnes qui réintègrent le marché du travail que les prestataires. Les femmes étaient un peu plus enclines que les hommes à faire partie de la population des nouveaux venus et des personnes qui réintègrent le marché du travail, alors que la population de jeunes compose l'immense majorité des nouveaux venus et des personnes qui réintègrent le marché du travail. La probabilité que les nouveaux venus et les personnes qui réintègrent le marché du travail touchent des prestations n'a pas beaucoup diminué dans les périodes suivant la réforme de l'assurance-emploi comparativement à l'année précédant la réforme de l'assurance-emploi parce qu'il y a eu une augmentation appréciable du nombre d'heures d'emploi assurable de la part des nouveaux venus et des personnes qui réintègrent le marché du travail et qui ont eu droit de justesse à des prestations. La probabilité que les nouveaux venus et les personnes qui réintègrent le marché du travail touchent des prestations au cours du plus récent trimestre (d'avril à juin 2002) semble diminuer comparativement au même trimestre l'année précédente (d'avril à juin 2001). Finalement, l'étude permettait de constater que la définition revue des nouveaux venus et des personnes qui réintègrent le marché du travail dans le cadre du projet de loi C-2 n'a pas modifié la proportion d'entre eux qui sont en chômage ou qui touchent de l'assurance-emploi.

**Fiabilité :** Un universitaire a révisé une version antérieure de cette étude. Il y a eu deux évaluations publiées sur la question,

et on peut les consulter sur le site Web du Ministère.

**Disponibilité :** Cette étude est produite sur une base continue. Elle sera diffusée une fois l'analyse menée à terme.

### **La réforme de l'assurance-emploi et les travailleurs saisonniers qui gagnent moins de 12 000 \$**

Auteur : *Évaluation et Développement des données, Développement des ressources humaines Canada (DRHC)*

**Objectif :** Cette étude est un examen de l'association entre le passage à un système fondé sur les heures et la diminution correspondante quant à la probabilité que les travailleurs saisonniers ayant des gains inférieurs à 12 000 \$ soient admissibles à des prestations d'assurance-emploi. L'étude porte sur les caractéristiques des travailleurs saisonniers qui gagnaient moins de 12 000 \$ et n'avaient pas droit aux prestations d'assurance-emploi.

**Méthodologie :** La principale source de données utilisées est l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE). Cette enquête, qui est administrée au nom de RHDC par Statistique Canada, permet de recueillir de l'information sur les personnes interrogées et leur ménage après une perte d'emploi. Dans le cadre de cette étude, la période précédant la réforme de l'assurance-emploi est comparée à la période suivant la réforme afin de déterminer les modifications liées à cette réforme.

**Principales constatations :** Les travailleurs saisonniers qui gagnent moins de 12 000 \$ et n'ont pas droit aux prestations d'assurance-emploi semblent représenter l'unique groupe de personnes ayant de nombreuses caractéristiques qui, souvent, ne sont pas liées aux travailleurs saisonniers traditionnels.

En fait, la plupart des personnes qui ne sont pas admissibles semblent jeunes et célibataires et ont poursuivi certaines études postsecondaires. De plus, les résultats indiquent que les travailleurs saisonniers qui gagnent moins de 12 000 \$ ont plus de chances d'avoir droit à des prestations d'assurance-emploi s'ils travaillent dans des industries saisonnières et des régions où ce type d'emploi est traditionnel.

Les travailleurs saisonniers gagnant moins de 12 000 \$ ont subi les contrecoups de la réforme de l'assurance-emploi parce que ceux qui ne sont pas admissibles travaillent un nombre moins élevé d'heures par semaine et moins de semaines au total que les travailleurs saisonniers en général. Ceux qui ont été les plus touchés par la réforme étaient souvent limités à des périodes d'emploi inférieures à 15 semaines, occupaient des emplois représentant en moyenne moins de 35 heures par semaine ou travaillaient dans des régions à faible taux de chômage.

**Fiabilité :** L'étude est considérée comme fiable et a été révisée par un universitaire.

**Disponibilité :** On peut consulter l'étude sur le site Web de RHDC à l'adresse [http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/v\\_reportf.report\\_index?](http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/v_reportf.report_index?)

### **Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE)**

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** L'ECPIE est une source clé de données pour contrôler et évaluer le régime d'assurance-emploi.

**Méthodologie :** L'ECPIE inclut un vaste éventail de personnes qui ont perdu leur emploi, y compris celles qui ont demandé des prestations d'assurance-emploi et celles qui n'en ont pas demandé. L'enquête permet de

recueillir des renseignements de micro-niveau, y compris de l'information sur les antécédents professionnels des gens, l'activité de recherche d'emploi, les prestations d'assurance-emploi touchées ainsi que des données démographiques sur les ménages et leur situation financière. RHDC a demandé à Statistique Canada d'administrer et de mener l'ECPIE. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête sont la copropriété de RHDC et de Statistique Canada.

**Principales constatations :** L'ECPIE a servi à produire plusieurs rapports de contrôle de l'assurance-emploi.

**Fiabilité :** Ne s'applique pas puisqu'il s'agit uniquement d'un document descriptif et qu'il ne comporte aucune analyse.

**Disponibilité :** Ce sondage sera affiché sur le site Web de RHDC au cours de l'exercice 2004-2005.

### The Qualification for Maternity Benefits and EI Reform

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Ce rapport offre un examen de l'incidence de la loi relative aux heures sur la capacité des femmes à avoir droit aux prestations de maternité. Les auteurs se penchent également sur les récentes répercussions des projets de loi C-32 et C-49 sur la durée du congé de maternité.

**Méthodologie :** Les auteurs ont utilisé les données de l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE) et les données administratives sur l'assurance-emploi. Ils comparent les données des quatre trimestres précédant la réforme de l'assurance-emploi (du troisième trimestre de 1995 au deuxième trimestre de 1996) aux données des quatre trimestres qui ont suivi la réforme (du premier au quatrième trimestre

de 1997). Les données de l'ECPIE allant du troisième trimestre de 2000 au deuxième trimestre de 2001 ont également servi à examiner les répercussions du projet de loi C-32, alors que les données allant du quatrième trimestre de 2001 au deuxième trimestre de 2002 ont permis d'examiner les répercussions du projet de loi C-49.

**Principales constatations :** Selon les conclusions générales de l'analyse, le passage au système fondé sur les heures dans la foulée de la réforme de l'assurance-emploi n'a pas eu d'incidence importante sur la capacité d'une femme à obtenir des prestations de maternité. La chose était vraie autant pour les femmes qui avaient déjà des enfants que pour celles qui fondaient leur famille. Les données de l'ECPIE démontraient que les femmes ayant déjà des enfants travaillaient en moyenne 34,8 heures par semaine et avaient droit à des prestations de maternité, comparativement à 38,7 pour les femmes sans enfants. De plus, la présence des enfants n'a pas eu d'incidence statistique importante sur la probabilité de cumuler suffisamment d'heures pour avoir droit à des prestations de maternité. Ces conclusions sont confirmées par des données issues de l'Enquête sur la population active, selon laquelle les femmes dans les ménages avec enfants travaillaient uniquement 2,4 heures par semaine de moins que les femmes dans les ménages sans enfants.

L'adoption du projet de loi C-32 le 31 décembre 2000 a fait en sorte que le nombre de demandes de prestations de maternité a été bien supérieur à celui des cinq années précédentes. De plus, le nombre moyen de semaines durant lesquelles les femmes touchent des prestations s'est accru pour passer de 25 semaines, six mois avant le projet de loi C-32, à 50 semaines, six mois après le projet de loi. En mars 2002, le projet de loi C-49 a permis d'augmenter le nombre de

semaines de prestations spéciales, en les faisant passer de 50 à 65 semaines. Jusqu'ici, les répercussions qu'a entraînées cette modification ne méritent pas d'être qualifiées d'exceptionnelles, quoiqu'on ait enregistré une augmentation notable du nombre de personnes utilisant plus de 50 semaines de prestations. L'agencement des prestations de maladie et de maternité, qui avait faibli dans le cadre du projet de loi C-32, a repris de la vigueur sous l'effet du projet de loi C-49.

**Fiabilité :** Un universitaire a examiné l'étude de l'année dernière.

**Disponibilité :** Ce document est produit sur une base régulière. Il sera diffusé une fois l'analyse menée à terme.

### Projet pilote de retrait préventif

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Ce document présente l'analyse préliminaire du projet pilote n° 5, également appelé retrait préventif. L'objectif du projet pilote est de permettre aux personnes qui ont droit à des prestations partielles d'assurance-emploi durant leur retrait préventif de refuser ces prestations partielles. Elles seront alors en mesure de prolonger leur période de prestations et de toucher des semaines pleines de prestations d'assurance-emploi durant leur congé de maternité, de maladie ou leur congé parental.

**Méthodologie :** Les données administratives de l'assurance-emploi ont fait l'objet d'une analyse préliminaire entre septembre 2002 et août 2003. On a utilisé les bases de données du profil vectoriel pour déterminer les personnes admissibles au projet pilote.

**Principales constatations :** Un an après la mise en place du projet pilote, 240 des 422 participantes, soit 57 %, ont choisi de se prévaloir de l'option leur permettant de

prolonger leur période de prestations dans le cadre du projet pilote. La durée moyenne de l'admissibilité était de 22 semaines pour les 240 prestataires qui ont choisi l'option de prolongement, et de 21 semaines pour celles qui ont préféré les prestations partielles d'assurance-emploi. Le montant moyen des prestations hebdomadaires s'élevait à 280 \$ pour celles qui ont choisi la prolongation et d'environ 260 \$ pour les autres participantes.

**Fiabilité :** Il faut considérer ces résultats comme étant préliminaires puisqu'aucune analyse n'a été menée pour les expliquer.

**Disponibilité :** Les résultats de cette étude seront mis à profit dans l'évaluation du projet pilote. Le Ministère continuera à contrôler le projet, et une évaluation devrait être terminée au cours de l'exercice 2004-2005.

### The Impact of Provincial Maternity and Parental Leave Policies on Employment Rates of Women with Young Children in Canada

Auteur : *Adrienne ten Cate, McMaster University, et Politique stratégique, RHDC*

**Objectif :** Examiner les répercussions sur l'emploi de la disposition relative au congé de maternité et au congé parental non rémunéré dans les normes du travail provincial.

**Méthodologie :** L'étude repose sur le fichier de micro-données à grande diffusion de l'Enquête sur la population active entre 1976 et 2000 afin d'examiner les répercussions de la politique provinciale en matière de congé de maternité et de congé parental sur le taux d'emploi des femmes dont l'enfant le plus jeune a deux ans et moins, comparativement aux femmes dont l'enfant le plus jeune a de trois à cinq ans. L'analyse intègre toutes les modifications apportées aux lois provinciales et fédérales entre 1976 et 2000. Au nombre

des principaux changements, mentionnons l'adoption du congé de maternité dans toutes les provinces au cours des années 1970 et au début des années 1980, et l'adoption du congé parental dans toutes les provinces, sauf l'Alberta, au début des années 1990.

**Principales constatations** : Les résultats indiquent que la politique en matière de congé de maternité et de congé parental atténue l'écart entre les taux d'emploi des femmes dont l'enfant le plus jeune a deux ans et moins et des femmes dont l'enfant le plus jeune a de trois à cinq ans. En outre, le modèle *privilegié* permet de prévoir une augmentation de trois à quatre points de pourcentage dans les probabilités d'emploi des femmes avec de jeunes enfants (deux ans et moins) par suite du prolongement de la période d'admissibilité aux congés non rémunérés dans les normes de travail provinciales qui est survenu entre 1976 et 2000. L'auteur croit que la politique provinciale, en permettant aux femmes de réintégrer l'emploi qu'elles occupaient avant la naissance, encourage la participation à la population active chez les femmes ayant de jeunes enfants.

**Fiabilité** : L'incidence prévue sur l'emploi semble très précise étant donné que chacun des coefficients utilisés pour calculer les répercussions étaient très différents à partir d'une concentration nulle avec un intervalle de confiance de 99 %. Diverses spécifications ont régulièrement donné lieu à une incidence sur l'emploi se situant entre 3 et 6 points de pourcentage. De plus, les résultats présentés dans cette étude reflètent l'importance prévue de l'incidence sur l'emploi en ce qui concerne d'autres pays visés par des études internationales. Par conséquent, nous pouvons espérer que le fait d'offrir un congé aux femmes après une naissance et de leur permettre de réintégrer l'emploi occupé

avant cette naissance augmente la participation à moyen terme de ces femmes à la population active.

**Disponibilité** : Il s'agit d'un document de travail de McMaster University qui est affiché sur le site Internet de l'université à l'adresse <http://socserv.mcmaster.ca/econ/rsrch/papers/archive/2003-03.pdf>. Le document a été soumis à la Revue canadienne d'économie pour examen.

### Family Supplement

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif** : Ce document propose l'examen de deux enjeux liés au supplément familial (SF). Le premier enjeu vise l'incidence du SF comme mesure d'incitation au travail. Le deuxième enjeu porte sur la proportion décroissante des demandes de SF par rapport aux demandes d'assurance-emploi depuis 1999-2000 tel qu'indiqué dans les récents rapports de contrôle et d'évaluation. On a laissé entendre que la situation était attribuable au gel du seuil à partir duquel les prestataires peuvent recevoir le SF, ce qui a mené à une baisse du nombre de bénéficiaires du SF étant donné que l'inflation a entraîné une hausse du taux salarial.

**Méthodologie** : Le profil vectoriel fournissait de l'information sur les caractéristiques des prestataires individuels pour mesurer les incitations au travail. Afin de vérifier les répercussions possibles de l'indexation du seuil du SF et les conséquences sur l'accessibilité au supplément, les auteurs ont utilisé deux sources : l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE). Les bases de données ont servi à créer deux modèles pour répéter les calculs du SF.

**Principales constatations** : De façon générale, il semble n'y avoir aucune preuve que le SF ait créé une contre-incitation

importante au travail, tel que le démontre la faible augmentation de 1,6 semaine entre 1994 et 2002 dans le nombre moyen total de semaines chez les personnes ayant demandé des prestations d'assurance-chômage ou d'assurance-emploi. Ce changement dans le nombre moyen total de semaines est constant depuis 1998. Quant au second enjeu, la proportion de demandes de prestations d'assurance-emploi mettant en cause le SF a diminué d'année en année par rapport à toutes les demandes de prestations d'assurance-emploi depuis 1999-2000.

Cette situation peut s'expliquer par le revenu annuel net à la hausse des familles combiné au seuil de SF qui est demeuré à 25 921 \$.

L'indexation du seuil du SF permettrait à la population cible de familles à faible revenu qui touchent de l'assurance-emploi et ont des enfants de continuer à recevoir le supplément.

**Fiabilité :** L'incidence du SF sur l'incitation au travail a fait l'objet de comptes rendus dans le passé. Ce rapport témoigne de résultats similaires aux études antérieures<sup>1</sup>. Toutefois, c'était la première fois que la non-indexation du seuil du SF faisait l'objet d'un contrôle. Les auteurs ont utilisé deux enquêtes (EDTR et ECPIE) pour obtenir une corroboration de multiples sources.

**Disponibilité :** Les résultats de cette étude seront mis à profit dans l'évaluation sommative de la partie I de l'assurance-emploi.

### **Did the Exhaustion of UI/EI Benefits and the Take-up of Social Assistance Change After EI Reform?**

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Cette étude offre un examen de l'incidence des modifications apportées dans le cadre de la réforme de l'assurance-emploi sur la mesure dans laquelle les prestataires épuisent

leurs prestations d'assurance-emploi et la mesure dans laquelle ces prestataires réclament de l'aide sociale. On a laissé entendre que la réduction du nombre maximal de semaines de prestations, de 50 à 45 semaines, peut avoir entraîné une hausse du taux d'épuisement et du recours ultérieur à l'aide sociale.

**Méthodologie :** L'étude repose sur l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE) et des renseignements issus de la banque de données de l'assurance-emploi afin d'examiner le taux d'épuisement des prestations d'assurance-emploi et le recours ultérieur à l'aide sociale. L'analyse compare les données de la période précédant la réforme de l'assurance-emploi (du troisième trimestre de 1995 au deuxième trimestre de 1996) aux données des trois années suivant la réforme.

**Principales constatations :** Les résultats indiquent qu'il existe, par suite de la réforme de l'assurance-emploi, une légère tendance à la baisse dans le pourcentage de prestataires épuisant leur droit aux prestations. Les conclusions indiquent également que le taux de recours à l'aide sociale a également suivi une tendance à la baisse depuis la réforme. Bien que la baisse dans le taux d'épuisement des prestations et dans la proportion de gens ayant recours à l'aide sociale était probablement attribuable à des facteurs économiques, le rapport conclut qu'il serait difficile de prétendre que la réforme ait engendré une hausse dans l'une ou l'autre situation.

**Fiabilité :** Un universitaire a examiné une version antérieure de cette étude avant sa diffusion. Les résultats confirment la recherche menée dans plusieurs autres études d'évaluation qui indiquent une faible incidence de la réforme en termes d'admissibilité globale à l'assurance-emploi ou de durée du droit aux prestations.

<sup>1</sup> À titre d'exemple, le *Rapport de contrôle et d'évaluation 1998*, p. 28.

**Disponibilité :** Une version antérieure de cette étude est affichée sur le site Internet de RHDC à l'adresse [http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/edd-pdf/eisa\\_fr.pdf](http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/edd-pdf/eisa_fr.pdf).

### **Évidences sur l'interaction des régimes d'assurance-emploi et d'assistance sociale**

Auteur : *Alex Grey, Direction générale de la recherche appliquée, DRHC*

**Objectif :** L'objet du document de travail était d'examiner les schémas dans le cas de ceux qui reçoivent de l'assurance-emploi et de l'aide sociale.

**Méthodologie :** L'étude reposait sur deux sources de données : l'ECPAE de 1999 et l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1987 et de 1997.

**Principales constatations :** Le document confirme les résultats d'autres études de DRHC/RHDC selon lesquelles une faible proportion de personnes épuisant leur droit à des prestations passent à l'aide sociale à court terme (par exemple en moins d'un an). Il démontre également que les personnes non admissibles à des prestations d'assurance-emploi ou qui ont cessé d'y avoir droit peuvent ne pas réclamer d'aide sociale avant que ne se soit écoulé un certain temps.

Cet état de choses soulève la possibilité selon laquelle le passage à l'aide sociale, une fois le droit aux prestations d'assurance-emploi épuisé, et l'incidence de la non-admissibilité à l'assurance-emploi sur l'aide sociale en général est un processus à long terme. Une autre raison pouvant entrer en ligne de compte est le fait que les gens doivent épuiser d'autres sources de revenus et une partie de leur actif avant de pouvoir toucher de l'aide sociale. Cette transition à long terme vers l'aide sociale implique également que bon nombre de chômeurs se retrouvent sans

soutien du revenu pendant une période de temps appréciable.

Le fait que peu de personnes aient combiné l'aide sociale et le travail à court terme donne à entendre qu'il se pose des obstacles à la réintégration sur le marché du travail une fois qu'on se retrouve dans le circuit de l'aide sociale. La situation permet de souligner l'importance de programmes tels que la Prestation nationale pour enfants pour réduire ou atténuer ces obstacles.

**Fiabilité :** Les estimations relatives à l'interaction de l'assurance-emploi et de l'aide sociale sont statistiquement fiables. Le document a fait l'objet d'un examen.

**Disponibilité :**  
<http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/ra/publication/s/recherche/2002-001271/page00.shtml>.

### **Determinants of mothers' time at home after childbirth: The role of maternity and parental leave policy**

Auteur : *Adrienne ten Cate, Politique stratégique, RHDC*

**Objectif :** Examiner les déterminants du temps que les mères passent à la maison après une naissance, y compris l'incidence du versement des prestations de maternité et/ou parentales.

**Méthodologie :** L'étude utilise le volet maternité de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi de 2000 à 2002 afin d'examiner les déterminants du temps que les mères passeront à la maison après la naissance d'un enfant. L'auteur évalue l'incidence de tels déterminants au moyen de l'analyse de survie (modèle des risques).

**Principales constatations :** Les résultats donnent à entendre que l'admissibilité aux prestations de maternité et parentales et le fait de toucher des prestations est l'un des principaux déterminants de la durée de temps que les mères passent à la maison après une naissance. Les mères qui touchaient de l'assurance-emploi avaient la moitié moins de chances de retourner au travail durant les mois où elles pouvaient toucher des prestations d'assurance-emploi que lorsqu'elles ne pouvaient plus recevoir de telles prestations. En outre, il était plus probable qu'elles retourneraient au travail une fois leurs prestations épuisées que dans le cas des mères qui ne touchaient pas du tout d'assurance-emploi. Le rapport conclut que les prestations de maternité et parentales jouent un rôle crucial en permettant aux mères de rester à la maison avec leur nouveau-né et de promouvoir leur retour à la population active.

Voici d'autres facteurs ayant trait à la durée de temps que les mères passaient à la maison après la naissance : la situation de travail avant la naissance (femme employée, non employée, hors de la population active), la scolarité, l'âge et le fait de toucher des paiements de l'employeur (par exemple, pour compléter l'assurance-emploi). Les mères ayant un diplôme universitaire sont retournées au travail plus rapidement que celles ayant une scolarité moins poussée, toutes choses étant égales par ailleurs. De plus, les mères les plus jeunes de l'échantillon (âgées de 19 à 24 ans) sont retournées au travail moins rapidement que les autres mères. Finalement, le fait d'occuper un emploi récent avant la naissance et de toucher un supplément étaient en forte corrélation avec la probabilité de retourner au travail après la naissance d'un enfant.

**Fiabilité :** Les répercussions estimatives des principaux déterminants de la durée de temps que les mères passent à la maison après la

naissance sont statistiquement fiables. Les ratios de risques calculés par le modèle différaient beaucoup l'un de l'autre à des intervalles de confiance se situant entre 90 % et 99 %.

**Disponibilité :** Cette étude est actuellement en phase préliminaire et n'a pas encore été révisée par des homologues.

### **L'avantage du congé parental prolongé : Perspectives sur le travail et le revenu**

Auteur : *Katherine Marshall, Statistique Canada*

**Objectif :** Ce document offre un examen de l'activité des mères sur le marché du travail avant et après la prolongation du congé parental en 2000.

**Méthodologie :** L'analyse est établie à partir de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi (ECPAE) qui, en 2000, a été élargie pour évaluer l'incidence du programme prolongé de prestations parentales.

**Principales constatations :** Les femmes qui ont reçu des prestations bonifiées se sont absentes du travail pendant une période considérablement plus longue. Plus de 80 % d'entre elles étaient retournées au travail ou prévoyaient y retourner en moins de deux ans, et la durée médiane de congé s'est accrue pour passer de six à dix mois entre 2000 et 2001. En dépit de la période de congé prolongée prise par la plupart des femmes qui ont touché des prestations, le quart d'entre elles sont retournées au travail en moins de huit mois. D'importants facteurs liés à un congé plus court incluaient la participation du père au programme de prestations parentales, un emploi non permanent de la mère et de faibles gains d'emploi. Même avec une période de temps plus longue à l'écart du travail, les femmes

avaient autant de chances de retourner travailler pour le même employeur en 2000 qu'en 2001.

Depuis la prolongation des prestations de congé parental, la participation des pères au programme s'est accrue pour passer de 3 % à 10 %. Donc, la plupart des nouveaux-nés sont non seulement gardés à temps plein par leur mère pour une plus longue période, mais un grand nombre d'entre eux comptent également sur la compagnie de leur père à la maison pendant un certain temps.

**Disponibilité :** Cette étude fait partie du document intitulé *L'emploi et le revenu en perspective* (numéro de catalogue 75-001-XIE) publié par Statistique Canada en mars 2003.

### **Has the Relationship between Insured Employment Weeks and Entrance Requirements been Changed by the Divisor?**

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Le rapport visait à examiner si le dénominateur encourageait les gens à travailler plus longtemps que ne l'exigeait la norme variable d'admissibilité.

**Méthodologie :** Ce rapport de contrôle met à profit les données de l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE). Ces données offrent une estimation du nombre de semaines et d'heures dont une personne aurait besoin pour avoir droit à l'assurance-chômage ou à l'assurance-emploi selon la norme variable d'admissibilité de sa région. Le résultat est ensuite comparé au nombre réel de semaines et d'heures que cumule la personne avant de réclamer de l'assurance-chômage ou de l'assurance-emploi.

**Principales constatations :** De façon générale, on déduit que l'adoption du

dénominateur semble associé à une réduction du nombre de personnes établissant une demande avec le minimum d'heures d'emploi assurable requis pour avoir droit à des prestations.

Le nombre de prestataires ayant cumulé un nombre de semaines assurées égales à la norme minimale d'admissibilité a diminué pour passer de 2,57 % au cours de la dernière moitié de 1995 à 1,68 % dans la dernière moitié de 1996 et à environ 0,97 % dans la dernière moitié de 1997. La baisse de la proportion de prestataires travaillant uniquement le nombre d'heures d'emploi assurable requis était plus prononcée pour les hommes que pour les femmes, et plus accentuée dans le Canada atlantique que dans les autres régions. Dans le Canada atlantique, la proportion de prestataires ayant un nombre de semaines assurées égal à la norme d'admissibilité minimale a chuté pour passer de 12,41 % dans la dernière moitié de 1995 à 5,79 % dans la dernière moitié de 1996 et à 3,46 % dans la dernière moitié de 1997.

La proportion de prestataires travaillant seulement deux semaines de plus que la norme minimale d'admissibilité (à savoir, qui répond à la nouvelle mesure minimale du dénominateur) s'est accrue pour passer de 1,55 % dans la dernière moitié de 1995 à 2,45 % dans la dernière moitié de 1996. Toutefois, ce schéma ne s'est pas poursuivi dans la dernière moitié de 1997 (où la proportion a chuté pour atteindre 1,60 %).

Les résultats ont démontré que la proportion de prestataires travaillant davantage que les deux semaines requises par la norme minimale d'admissibilité, entre la dernière moitié de 1995 et la dernière moitié de 1996, est demeurée pratiquement inchangée à 94 %. Toutefois, en 1997, la proportion s'est

accrue d'environ deux points de pourcentage pour se situer à environ 96 %.

Le processus d'adaptation s'est déroulé plus rapidement dans le Canada atlantique qu'à l'échelle nationale.

**Fiabilité :** Un universitaire a révisé ce rapport.

**Disponibilité :** Le rapport final sera diffusé sous peu.

### El Reform and Working While on Claim

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Ce rapport a pour principal objet d'examiner l'utilisation de la disposition concernant le travail pendant une période de prestations, particulièrement les répercussions de la hausse des gains admissibles en période de prestations, soit de 25 % avant la réforme de l'assurance-emploi à 25 % ou 50 \$ après la réforme.

**Méthodologie :** La principale source de données de cette étude est l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE), qui offre de l'information importante sur les conditions socioéconomiques et d'autres renseignements d'ordre personnel et professionnel qui ont servi à établir des statistiques descriptives.

**Principales constatations :** Environ 51,8 % des prestataires travaillent pendant une période de prestations. Le plus souvent, les prestataires travailleront pendant une semaine complète, ce qui permettra de reporter les prestations d'assurance-emploi puisque les gains dépasseront alors la valeur des prestations. Une proportion d'environ 41,2 % des prestataires travaillent au moins une semaine où il y a report de la semaine de prestations. Une proportion d'environ 32,6 % des prestataires travaillent au moins une

semaine en période de prestations, ce qui entraîne une réduction de leurs prestations pour cette semaine. Enfin, 11,8 % des prestataires travaillent au moins une semaine pour laquelle les gains sont inférieurs au seuil admissible, de sorte que leurs prestations demeurent inchangées. Les prestataires fréquents ont plus de chances de travailler en période de prestations, comme dans le cas des travailleurs du Canada atlantique et du Québec, et des travailleurs dans l'industrie de la construction.

Il est moins probable de voir les prestataires fréquents faire des semaines de travail partielles par opposition à des semaines de travail complètes, ce qui est probablement attribuable au fait qu'ils connaissent mieux les politiques d'assurance-emploi que les autres prestataires, et ils choisiront de ne pas travailler si les gains sont inférieurs à leurs prestations d'assurance-emploi. Les personnes qui effectuent une première demande de prestations ont plus de chances de faire des semaines de travail partielles que des semaines complètes, sans doute en raison de leur manque d'expérience à l'égard du régime d'assurance-emploi.

La proportion globale de prestataires qui travaillent pendant une période de prestations n'a pas beaucoup changé depuis la réforme. Toutefois, certaines données nous démontrent que, depuis la réforme, les prestataires dont les prestations hebdomadaires sont inférieures à 200 \$ ont plus de chances de faire des semaines de travail partielles pendant une période de prestations, compte tenu du fait que leurs prestations ne seront pas réduites pour autant.

**Fiabilité :** Un universitaire a examiné ce rapport.

**Disponibilité :** Le rapport final sera intégré à la prochaine évaluation sommative de l'assurance-emploi.

### **The Impact of Allowable Earnings Provision on EI Dependency**

Auteurs : *David Gray et Shawn de Raaf, Société de recherche sociale appliquée*

**Objectif :** Ce rapport offre un examen du recours à la disposition relative aux gains admissibles par les prestataires d'assurance-emploi dans le but de comprendre la mesure dans laquelle le fait de travailler en période de prestations se rattache à la dépendance à l'assurance-emploi.

**Méthodologie :** Les données de ce rapport sont tirées d'un sondage spécial de Statistique Canada créé en 1998 sous le nom d'Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi (ERAÉ). Les auteurs ont combiné les données de cette enquête aux dossiers administratifs de l'assurance-emploi des répondants, ce qui permettait de disposer de données continues sur leur activité reliée au régime d'assurance-emploi au cours de la période de 1992 à 1998.

**Principales constatations :** Selon le rapport, il existe certaines preuves, particulièrement dans le cas des hommes, que la disposition relative au travail en période de prestations incite à accepter les possibilités d'emploi à court terme, ce qui diminue le nombre de semaines pendant lesquelles les personnes touchent des prestations durant une demande donnée. Cette constatation est cohérente lorsqu'on examine la façon dont le travail en période de prestations a une incidence sur le nombre de semaines concurrentes où les gens concernés touchent des prestations ou le nombre de semaines de prestations durant une future demande de prestations d'assurance-emploi. Sous cet angle, le recours à la disposition relative aux gains admissibles semble associé à

un moindre degré de dépendance à court terme à l'assurance-emploi.

Les résultats concernant l'incidence du travail en période de prestations durant une longue période donnent la preuve que la disposition relative aux gains admissibles peut contribuer à un recours fréquent à l'assurance-emploi. On constate que les prestataires qui travaillent en période de prestations font plus fréquemment des demandes d'assurance-emploi à long terme. C'est comme si la politique n'aidait pas les prestataires fréquents à faire la transition vers un emploi à temps plein et à longueur d'année.

**Fiabilité :** Un universitaire a examiné le rapport.

**Disponibilité :** Ce rapport a été publié en 2002 et on peut le consulter sur le site Web de la SRSA à l'adresse <http://www.srdc.org>.

### **Évaluations sommatives des Prestations d'emploi et mesures de soutien**

**Objectif :** La plupart des provinces et territoires ont lancé des évaluations sommatives. On dispose actuellement de résultats préliminaires pour la Colombie-Britannique, le Québec ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador. Le travail d'analyse se poursuit quant aux résultats d'évaluation de ces trois administrations. Un compte rendu complet des résultats des évaluations sommatives sera fourni dans les parutions ultérieures du rapport de contrôle et d'évaluation du régime d'assurance-emploi.

Les évaluations sommatives des Prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) visent à fournir de l'information sur la mesure dans laquelle les PEMS ont aidé les participants à se préparer à travailler, à trouver un emploi et à le conserver. Outre les répercussions sur

l'emploi, ces évaluations englobent un éventail de résultats liés à la participation aux PEMS, y compris l'acquisition de compétences, la qualité du travail et une autonomie financière accrue à l'égard de l'aide gouvernementale sous forme de soutien du revenu.

**Méthodologie :** La principale mesure des répercussions sur les particuliers à moyen et long terme est fondée sur des enquêtes auprès des clients des programmes, par comparaison aux expériences de particuliers similaires qui n'ont pas participé aux PEMS. La mesure repose également sur des données administratives des PEMS, de l'assurance-emploi et de l'aide sociale. On n'a pu consulter les données protégées de l'impôt sur l'Agence du revenu du Canada (anciennement l'Agence des douanes et du revenu du Canada) pour le travail d'évaluation mené à ce jour, mais ces données seront disponibles pour les activités d'évaluation ultérieures.

Pour garantir la rigueur analytique des évaluations sommatives qui seront réalisées, on a mis sur pied un comité d'experts composé d'universitaires et d'évaluateurs du secteur privé afin qu'ils élaborent un cadre méthodologique. Des discussions sur le sujet se sont également déroulées entre les provinces et les territoires et RHDC. Le Bureau du vérificateur général du Canada a par la suite révisé le cadre.

L'un des volets importants de la méthode est l'estimation des répercussions additionnelles (nettes) des programmes sur les participants. Il s'agit des répercussions qui s'ajoutent à celles qui seraient survenues sans l'aide du programme. On y parvient en comparant les expériences des participants sur le marché du travail, après avoir suivi le programme, à celles du groupe témoin. La méthode

sommative fournit une évaluation approximative fiable des répercussions additionnelles des programmes et inclut la validation des conclusions par de multiples sources de données et un examen externe réalisé par des pairs.

Dans la plupart des administrations, un comité mixte d'évaluation supervise la gestion de toutes les activités liées aux PEMS. En Ontario, où le gouvernement fédéral gère et administre les PEMS, seuls des responsables fédéraux supervisent l'évaluation. La province de Québec est la seule responsable de la conception de la méthode et de l'exécution de l'évaluation sommative, le tout en consultation avec RHDC.

Les résultats présentés pour la Colombie-Britannique et le Québec sont de nature préliminaire et comportent une évaluation générale des répercussions nettes sur l'employabilité, les gains et le recours au soutien du gouvernement. Ces indicateurs se rattachent aux principaux objectifs des PEMS et sont représentatifs des mesures acceptées dans le domaine de l'évaluation des répercussions sur le marché du travail.

Dans le cas de l'évaluation sommative de la Colombie-Britannique, on aborde en outre les résultats préliminaires concernant l'efficacité des PEMS au moyen de données opérationnelles découlant du projet pilote des indicateurs à moyen terme. Pour ce qui est de Terre-Neuve-et-Labrador, on procède actuellement à l'estimation des répercussions. Enfin, certains renseignements préliminaires sur l'acquisition des compétences, découlant des réponses de sondage, sont présentés.

Compte tenu de la nature préliminaire des résultats globaux, d'autres analyses auront lieu alors que seront menés à terme les rapports d'évaluation sommative. Les différences dans la situation socioéconomique

et les programmes locaux font en sorte qu'il faut se montrer prudent au moment de comparer les résultats de diverses administrations.

### **Findings from the Employer's Perspective from the Evaluation of the Work Sharing Program**

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Une évaluation continue du programme de Travail partagé a eu lieu durant la dernière année et sera publiée sous peu. Ce rapport présente les résultats préliminaires de l'évaluation concernant les répercussions du programme de Travail partagé pour les employeurs.

**Méthodologie :** L'évaluation reposait sur de multiples sources de données pour examiner 11 questions d'évaluation et 4 questions relatives à l'exécution du programme. La recherche a été menée par des consultants externes et des chercheurs internes de Vérification et Évaluation.

**Principales constatations :** Le rapport indique que la principale raison pour laquelle les entreprises ont choisi le travail partagé par opposition aux licenciements était qu'elles souhaitent garder leurs employés qualifiés. Certains représentants d'entreprises sont également d'avis que les relations avec leurs employés se sont améliorées en leur permettant de choisir l'option du travail partagé par opposition à une mise à pied, ce qui peut améliorer la productivité à long terme. Toutefois, le travail partagé comporte une certaine hausse des coûts, comme le fait d'avoir à payer des avantages sociaux (par exemple, soins médicaux) pour des travailleurs qui, en d'autres circonstances, auraient été licenciés.

La plupart des représentants d'entreprises ont déclaré que la formation qui a eu lieu dans

leur entreprise se déroulait surtout en cours d'emploi et n'était pas touchée par le travail partagé. La majorité n'était pas favorable à tout lien obligatoire entre le travail partagé et la formation.

**Fiabilité :** Un universitaire a révisé chacun des rapports techniques d'évaluation. Les résultats d'évaluation énoncés dans ce rapport confirment en grande partie les résultats de l'évaluation précédente du programme en 1993.

**Disponibilité :** Le rapport final de l'évaluation paraîtra sur le site Web de RHDC une fois que toutes les approbations nécessaires auront été reçues.

### **Selected Highlights for EI Parental Benefits**

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

**Objectif :** Ce rapport met en lumière les résultats de l'évaluation de la prolongation des prestations parentales, une mesure mise en œuvre le 31 décembre 2000. Dans le cadre de ce nouveau régime, on a prolongé de 10 à 35 semaines le nombre de semaines de prestations parentales, ce qui augmentait la durée totale des prestations de maternité et parentales pour les faire passer de 25 à 50 semaines. Le nombre d'heures d'emploi assurable requis pour avoir droit à des prestations a été réduit, passant de 700 à 600 heures. Ce document porte expressément sur les opinions du secteur privé, du secteur public et d'entreprises à but non lucratif concernant les prestations prolongées d'assurance-emploi, et sur l'incidence des prestations supplémentaires de chômage sur la durée du congé de maternité et parental.

**Méthodologie :** Le rapport d'évaluation est fondé sur trois différentes sources de données : enquêtes auprès des participants,

données administratives de RHDC et enquête auprès des employeurs.

**Principales constatations :** L'adoption des nouvelles prestations a engendré des préoccupations selon lesquelles le programme pourrait imposer aux employeurs un fardeau indu. On ne savait pas trop non plus dans quelle mesure les entreprises connaissaient le programme. Les résultats de l'enquête ont indiqué qu'environ 14 mois après la mise en œuvre initiale du programme, 80 % des entreprises à but non lucratif ayant été interrogées connaissaient le nouveau programme. Du côté du secteur privé, 56 % des entreprises étaient au fait du nouveau programme, ce qui constitue la proportion la plus faible. Selon les conclusions de l'évaluation, les secteurs privé, public et à but non lucratif ont eu, de façon générale, des réponses et des attitudes neutres ou positives envers les changements apportés au programme. Les petits employeurs n'ayant aucune expérience du programme de prestations parentales ont eu les réactions les plus négatives. Cependant, cette opinion négative est moins forte dans le cas des petits employeurs qui ont une certaine expérience du programme. Par ailleurs, il n'est pas surprenant que les employés touchant, outre les prestations d'assurance-emploi, des prestations de chômage supplémentaires, risquent de rester plus longtemps en congé que les employés qui ne reçoivent pas de suppléments de leurs employeurs.

**Fiabilité :** Un comité d'experts a révisé cette étude.

**Disponibilité :** Le rapport final de l'évaluation des prestations parentales d'assurance-emploi sera diffusé sous peu.